



**Intervention pour la session du 26 novembre 2010
Commission de la Culture, rapport 74 – Actions territoriales**

Monsieur le Président, Chers collègues,

En complément au rapport qui vient d'être présenté par Alain Gralepois concernant la question de la numérisation des cabines de projection des exploitations cinématographiques, notre groupe Europe Ecologie-Les verts souhaite vous faire part de sa satisfaction quant à l'aide que le Conseil Régional va apporter aux exploitants d'entreprises cinématographiques, quelque soit la nature, lucratives ou non lucratives, de ces entreprises.

Car cette aide de nature économique va permettre à nombre d'entreprises de taille modeste de franchir le cap de la numérisation qui aurait pu leur être fatal.

Car cette aide va permettre le maintien d'une irrigation du territoire par une offre de production cinématographique de qualité.

Je ne vous cacherai pas que cette aide de nature économique qui porte sur l'équipement des salles de cinéma, ne permettra pas de résoudre une question liée à l'évolution technologique. Cette question est de nature sociale, elle concerne la reconversion des opérateurs-projectionnistes dont l'emploi va devenir inutile. Peut-être la commission de la formation professionnelle pourrait-elle se saisir du sujet afin de rechercher et de proposer des solutions ?

Je souhaite enfin et surtout attirer votre attention sur la manière dont le règlement d'intervention qui est soumis à votre approbation a été élaboré. La rédaction originale du document a été assurée par les services de la Région en s'inspirant du dispositif mis en place par le Centre national de la cinématographie et de l'image animée. Le projet a ensuite soumis à l'examen critique des membres du groupe sectoriel « cinéma audiovisuel » de la « Conférence Régionale Consultative de la Culture ». Ceux-ci ont au cours d'un dialogue constructif ont formulé de nombreuses suggestions et proposé des améliorations aux dispositions initialement envisagées.

Il me semblait important de vous faire part de cette méthode de concertation originale qui illustre la volonté de notre majorité de mettre en œuvre des politiques publiques faisant appel à une méthode de co-élaboration avec les acteurs et les personnes au profit des quelles ces politiques vont bénéficier.

Je vous remercie de votre attention

Daniel Ramponi